

Date de la convocation : 16/06/2023

Date du Conseil de Surveillance : 28/06/2023

Présents :	13		
Absents :	11		
Personnes ayant donné pouvoir :	4		
Pour : 9386	Contre : 0	Abstentions : 0	

DÉLIBÉRATION N°2023-008 : Approbation du compte de gestion 2022

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Vu l'ordonnance n° 2022-307 du 2 mars 2022 relative à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest ;

Vu le décret n° 2022-636 du 22 avril 2022 relatif à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest ;

Vu la délibération n°2022-6 du Conseil de Surveillance relative à l'adoption du budget primitif 2022 ;

Vu le compte de gestion 2022 transmis par le comptable public ;

Vu le résultat du scrutin ;

Considérant que le quorum est atteint ;

Considérant que la Société du Grand Projet du Sud-Ouest (SGPSO) a été créée par l'ordonnance n°2022-307 du 2 mars 2022, sur le fondement de l'article 4 de la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 (Loi d'orientation des mobilités - LOM) et installée par le Préfet coordinateur du GPSO, Etienne Guyot, le 4 juillet 2022.

La SGPSO est un établissement public local à caractère industriel et commercial qui est destinée à contribuer au financement du GPSO et à gérer la participation financière attendue de la part des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales à ce projet.

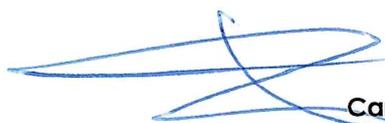
La SGPSO intervient ainsi sur le périmètre géographique Bordeaux-Toulouse-Dax, qui comprend un ensemble cohérent formé de lignes ferroviaires à grande vitesse, des aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux (AFSB) et au Nord de Toulouse (AFNT), dont la réalisation représente un coût total prévisionnel de 14 milliards d'euros courants (40% État, 40% Collectivités territoriales et 20% Union Européenne) ;

Considérant qu'il revient au Conseil de Surveillance de procéder à l'approbation du compte de gestion 2022 du budget de la SGPSO ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance décide :

Article unique : d'approuver le compte de gestion 2022 du budget de la SGPSO établi par le comptable public.

La Présidente du
Conseil de Surveillance


Carole DELGA

